

WE'LL TAKE YOU  
FURTHER



**Mutuelles : les clés pour piloter votre résultat  
dans un contexte de forte volatilité**

*Webinar*

**addactis**  
THE RISKTECH FOR INSURANCE

# SOMMAIRE



- 1. Les certitudes du doute**
- 2. *Chain-ladder* : à bout de souffle ?**
- 3. Y a-t-il un pilote dans l'avion ?**



## Les certitudes du doute

# Les certitudes du doute

Beaucoup de doutes peuvent être légitimes à l'approche de l'inventaire de fin d'année.

Une seule certitude : l'inventaire 2020 ne sera pas comme les précédents !

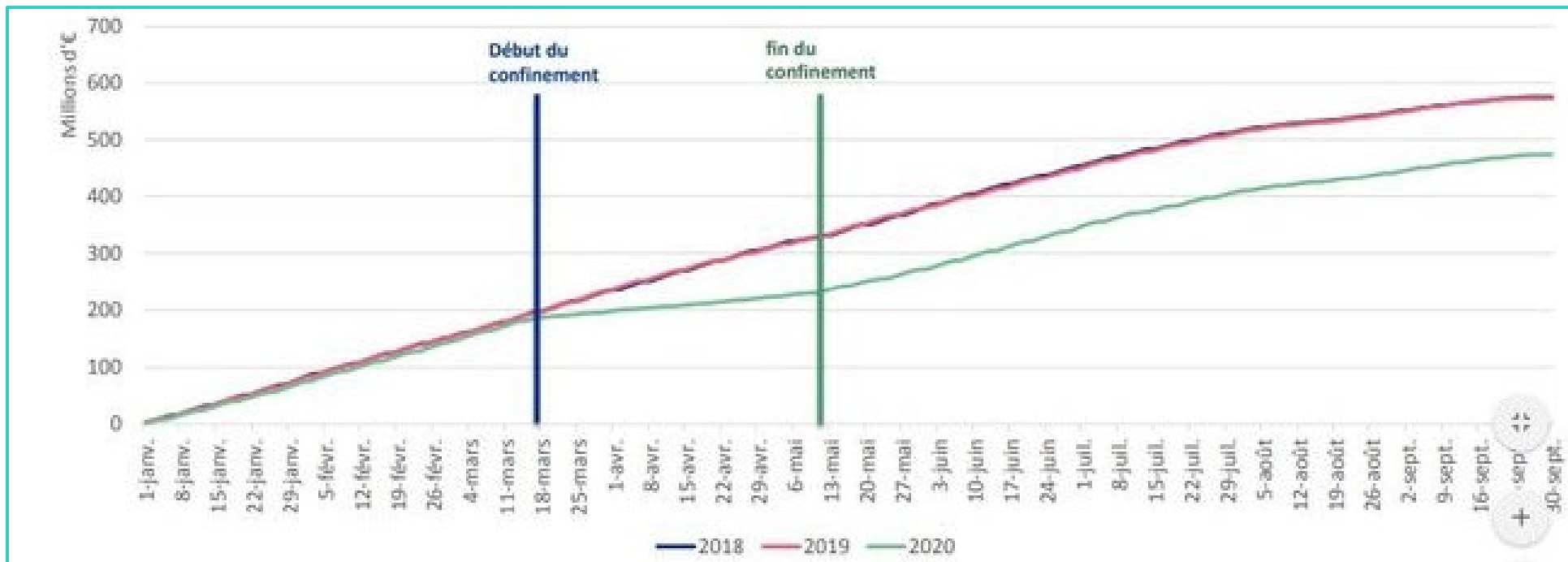


# Les certitudes du doute

*Covid-19 : Une consommation médicale « à trou » et un rattrapage qui tarde*



- Une forte baisse des prestations a eu lieu pendant le confinement du printemps 2020
- Le rattrapage attendu ne semble pas encore là
- Il est probable que le second confinement aura peu d'impact



Source : Covid-19 : un rattrapage des dépenses de santé qui reste hypothétique, L'argus de l'assurance, 20 octobre 2020, ([lien](#))

# Les certitudes du doute

Covid-19 : quels impacts sur les résultats futurs (2021 et suivants) ?



- Un coût de la portabilité en hausse en collective (dégradation des ratios combinés estimée à -5% en 2021)
- Quelle sera l'ampleur de la dégradation attendue de la santé des français (diagnostics plus tardifs, reports de soins et troubles psychologiques) ?
- Le développement de la téléconsultation aura-t-il un impact sur la consommation médicale (notamment dans les zones avec une offre de soins moindre) ?
- Quel coût et quelle prise en charge pour les vaccins ?



# Les certitudes du doute

*L'avalanche réglementaire pas encore en zone d'arrêt*











- La réforme « 100% santé » avec l'introduction du RAC0 (\*) sur 2020 et 2021 (hausse des prestations estimées à +6% en 2020 ; +3,5% en 2021)
- L'entrée en vigueur de la résiliation infra-annuelle depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 (\*)
- Une contribution exceptionnelle sur les cotisations (2,6% à ce jour, modalités encore en discussion dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021)
- La révision 2020 de Solvabilité II ?

*(\*) Les impacts sur les mutuelles seront très variables en fonction de leurs portefeuilles et de leurs politiques commerciales.*

# Les certitudes du doute

Et à la fin, ça se compense ?

	Impact attendu sur la rentabilité	Impact attendu sur la solvabilité
Confinement		
Portabilité		
100% santé		
Taxes		
Autres	?	?
Effets combinés	?	?

## Les anticipations d'addactis® en santé

2020 de forts excédents



2021 une rentabilité dégradée







## ***Chain-ladder : à bout de souffle ?***

# Chain-ladder : à bout de souffle ?

Chain-ladder, ce n'est pas idéal en temps normal...

... et ça risque d'être pire cette année !



# Chain-ladder : à bout de souffle ?

## Quelques remarques

La méthode Chain-ladder est sans doute la plus connue et la plus employée des méthodes de provisionnement utilisant des triangles de développement.

- Simplicité de mise en pratique
- Applicable à différents types de données (paiements cumulés, charge de sinistres ou encore le nombre de sinistres déclarés ou survenus)

## Mais...

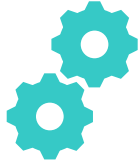
... elle doit être utilisée sur des **risques homogènes** et est conditionnée à une **stabilité des paiements**



**Le Covid-19 et les mesures mises en œuvre en 2020 sont venus porter un coup supplémentaire à cette homogénéité et à cette stabilité.**

# Chain-ladder : à bout de souffle ?

Un exemple



**En situation courante**

Une mutuelle affecte chaque année à ses comptes pour ses garanties santé **une charge totale de 230** :

- avec des prestations réglées de 200
- une PSAP de 30 (15% de 200) issue de la méthode *Chain-Ladder*.

Payées courant : 200

PSAP 30



**Retard de gestion  
ou accélération des paiements**

La mutuelle accuse des problèmes en gestion. La charge de sinistralité ne s'en trouve pas affectée mais ces problèmes créent des retards de remboursement.

La mutuelle ne paie que 180 pendant l'exercice au lieu de 200.



La cadence de 15% va s'appliquer aux 180 et déterminer une PSAP de 27. **La charge totale estimée sera de 207.**

Ainsi au lieu d'avoir une PSAP augmentée pour compenser les 20 de retard (qui devraient se retrouver en PSAP), *Chain-ladder* conduit à une baisse de la PSAP.

Cet aspect **contre-productif de la méthode** se retrouve également lors d'une accélération des cadences.



# Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

# Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

De la difficulté de piloter les provisions santé  
en zone de turbulences



# Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

*Une provision : quésaco ?*

Les provisions correspondent à des **charges probables** qu'une entreprise aura dans un avenir proche **pour un montant estimable** mais pas encore définitivement connu.

Selon les règles fiscales, les provisions que l'entreprise souhaite déduire doivent obéir à ces quatre conditions :

- L'objet de la charge, qui implique la provision, doit être clairement défini.
- La perte ou charge, doit être **probable** et **justifiée**.
- La cause de la perte ou charge, doit être en lien direct avec des événements en cours à la clôture de l'exercice.
- Si cette perte ou charge était intervenue au cours de l'exercice, cette somme aurait été déductible du résultat imposable.



# Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

*Le provisionnement : un équilibre difficile à trouver*



**ACPR**

Un objectif de prudence



**Administration fiscale**

Un objectif de réalisme



**Commissaires aux comptes**

Un objectif de prudence et de réalisme



# Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Les préconisations de l'ACPR



L'ACPR a insisté sur le rôle clé de la fonction actuarielle :

« Il sera attendu que le **rapport actuariel** pour l'arrêté 2020 précise les réflexions menées et la méthode de provisionnement sélectionnée.

La **fonction actuarielle** est encouragée à donner son avis sur la correcte évaluation des provisions techniques Solvabilité II **avant la clôture définitive des comptes statutaires et prudentiels.** »

L'article 272 du règlement délégué de Solvabilité II précise que la fonction actuarielle doit « évaluer l'incertitude liée aux estimations effectuées dans le cadre du calcul des provisions techniques. »

(Intervention de l'ACPR à #ActuairesActifs, 9 et 10 novembre 2020)

# Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Le provisionnement : 4 étapes clés

Données

Comprendre les données et leur profil atypique

Méthodes

Appliquer des méthodes en cohérence avec les données disponibles

Résultats

Avoir une vision critique du niveau de provisionnement

Sensibilités

Maîtriser le niveau d'incertitude sur les provisions

*Pilotez votre rentabilité*



*sur le long terme*



## VOS CONTACTS

---



**Estelle VILLERMET**

Actuaire IA

Senior Manager

[estelle.villermet@addactis.com](mailto:estelle.villermet@addactis.com)

+ 33.6.17.14.19.77



**François BAYE**

Actuaire ERM IA

Deputy Head of Risk Life & Health

[francois.baye@addactis.com](mailto:francois.baye@addactis.com)

+33.6.23.81.67.95

 **ADDACTIS FRANCE | PARIS**  
ESPACE WEWORK 4 RUE JULES LEFEBVRE  
75 009 PARIS  
TEL. +33(0)1 56 89 07 70

 **ADDACTIS FRANCE | SIEGE SOCIAL**  
46 BIS CHEMIN DU VIEUX MOULIN  
69 160 TASSIN  
TEL. +33(0)4 72 18 58 58

 **ADDACTIS FRANCE | BORDEAUX**  
ESPACE SPACES EURATLANTIQUE  
ILOT QUAI 8.1 BATIMENT E1 RUE D'ARMAGNAC  
33 800 BORDEAUX  
TEL. +33(0)4 72 18 58 58

© 2020–**ADDACTIS France**– Tous droits réservés

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans l'autorisation expresse d'ADDACTIS France.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme ayant une quelconque valeur contractuelle pour ADDACTIS France. Malgré tout le soin apporté par ADDACTIS France, des erreurs ou omissions peuvent apparaître. En aucun cas, ADDACTIS France ne peut en être tenu responsable.

**Ce document est entièrement confidentiel. Il a été développé sur la base d'éléments contextuels spécifiques et ne peut être communiqué à un tiers ou utilisé sans notre consentement préalable.**

Les éléments textes, graphiques, logos, etc.. présents dans ce document sont la propriété d'ADDACTIS France et/ou des sociétés des intervenants ayant donné ces conférences.

addactis® est une marque déposée, propriété d'ADDACTIS Group, utilisée par ADDACTIS France pour promouvoir son offre de services.



**ADDACTIS France**

46 bis Chemin du Vieux Moulin, 69160 TASSIN LA DEMI LUNE- Tél : +33 (0)4 72 18 58 58.

SAS au capital de 100 000 Euros

Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 413 611 344

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 53 413611344

Organisme de formation agréé sous le numéro : 82 69 06035 69

**Merci de votre  
attention**

---

[contact-france@addactis.com](mailto:contact-france@addactis.com)

